

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nr. 34/2023 26 juillet 2023

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de CVC Credit Group et de CVC Advisory Group par CVC Investment Group

Le 26 juillet 2023, l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l'acquisition par CVC Investment Group du contrôle exclusif de CVC Credit Group et CVC Advisory Group par l'intermédiaire de son acquéreur direct, CVC Management Holdings II.

Cette transaction a été notifiée le 10 juillet 2023 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

CVC Investment Group est une société de capital-investissement et de conseil en investissement qui fournit des conseils en matière d'investissement et/ou gère des investissements pour le compte de certains fonds et plateformes d'investissement de CVC. Les fonds et plateformes d'investissement de CVC détiennent des participations majoritaires dans un certain nombre d'entreprises de divers secteurs dans le monde entier, principalement en Europe, aux États-Unis et dans la région Asie-Pacifique. CVC Investment Group détient également une participation majoritaire dans Glendower Capital, une société de capital-investissement qui gère des "fonds secondaires".

CVC Credit Group est une société de crédit privée active dans la gestion de fonds de crédit et de CLO ("collateralized loan obligations"). CVC Credit Group détient une participation majoritaire dans Verwater Beheer BV, qui est active en Belgique dans la construction et l'entretien de réservoirs de stockage industriels par l'intermédiaire de son entité opérationnelle Verwater Tank & Industrial Services.

CVC Advisory Group sécurise les opportunités d'investissement et fournit des services de conseil liés à certains types de rachats d'entreprises par les cadres, de restructurations stratégiques et de transactions de capital-risque pour CVC Investment Group.

Dans sa décision du 26 juillet 2023, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies, et que la concentration notifiée ne fait pas obstacle au maintien d'une concurrence effective sur les marchés en cause et ne soulève donc pas d'objections.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec:

Damien Gerard Auditeur général Tél: +32 (2) 277 76 57

Courriel: damien.gerard@bma-abc.be

Site internet: www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).